

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des
affaires culturelles

SARL EHPAD château de La Malle
Monsieur Antoine DE TATA

Service régional de
l'Archéologie

64 avenue du Pin Porte Rouge
RN8 – La Malle
13320 BOUC-BEL-AIR

Affaire suivie par :
Stéfan Tzortzis
☎ 04 42 99 10 17

N° 2151

stefan.tzortzis@culture.gouv.fr

J'ai l'honneur de vous notifier la réception du rapport de diagnostic archéologique réalisé sur le terrain situé à Bouc Bel Air, 64 avenue du Pin Porte Rouge RN8 en date du **22/03/2011** dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Compte-tenu des résultats, le préfet de région n'édicterà pas de prescriptions de fouilles, vous pouvez par conséquent, considérer que le projet de travaux portant sur le terrain visé à l'alinéa premier au titre duquel le préfet de région a été saisi ne donnera pas lieu à des prescriptions archéologiques postérieures au diagnostic.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et par délégation
Le Conservateur Régional de l'Archéologie



Xavier DELESTRE

PJ : 1 rapport

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des
affaires culturelles

SAS PR'IMMO PAYS D'AIX
64 bis Avenue Pin Porte Rouge
Domaine de la Malle
13320 BOUC BEL AIR

N° 1533

Service régional de
l'Archéologie

28 MARS 2017

Affaire suivie par :
Cyril Montoya
☎ 04 42 99 10 13

cyril.montoya@culture.gouv.fr

Objet : 13 – BOUC BEL AIR – 64 bis avenue Pin Porte Rouge – Domaine de la Malle – PC 130151500089 – Fiche 21579

J'ai l'honneur de vous notifier la réception du rapport de diagnostic archéologique réalisé sur le terrain situé à – BOUC BEL AIR – 64 bis avenue Pin Porte Rouge – Domaine de la Malle en date du 16/03/2017 dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Compte-tenu des résultats, le préfet de région n'édictera pas de prescriptions de fouilles, vous pouvez par conséquent, considérer que le projet de travaux portant sur le terrain visé à l'alinéa premier au titre duquel le préfet de région a été saisi ne donnera pas lieu à des prescriptions archéologiques postérieures au diagnostic.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et par délégation
Le Général de Région de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

PJ : rapport